

travaux. Le Département britannique de l'Intérieur est en effet centré sur la définition et l'analyse des politiques de sécurité, et ne s'implique pas dans la gestion opérationnelle. Deux travaux australiens complètent le tableau déjà bien documenté fourni par ces deux méta-analyses.

La vidéosurveillance : inefficace dans la rue

En France, les résultats de l'étude menée par les inspections de l'administration, de la police et de la gendarmerie sont inexploitablement. Le rapport rendu à l'été 2009 comporte trop d'erreurs de méthode pour être pertinent : l'étude fait un amalgame de tous les types de délits et est pratiquée sur des zones trop vastes (des villes entières et non des « morceaux de villes »), les périodes d'observation sont mal définies et ne prennent pas en compte la mise en service progressive des caméras à l'échelle d'une ville, les zones tests et témoins n'ont pas les mêmes caractéristiques, d'autres variables comme l'éclairage ne sont pas prises en compte...

Le travail réalisé par B. Welsh et D. Farington couvre 46 recherches et en a

En France, il est urgent d'étudier l'efficacité :

✓ **des centres éducatifs**
fermés où sont pris en charge
les mineurs récidivistes depuis 2002.

✓ **des peines planchers**
mises en place en 2007 pour lutter
contre la récidive.

✓ **des policiers**
« patrouilleurs » lancés en mai 2011
par Claude Guéant, ministre
de l'Intérieur.

✓ **des caméras installées**
dans les rues de nombreuses villes
depuis les années 1990.

retenu 22 d'une qualité suffisante sur une longue période et deux pays (États-Unis et Grande-Bretagne). Pour 18 d'entre elles, les données étaient disponibles et ont pu être entrées dans une méta-analyse. Neuf études indiquent une baisse de la délinquance dans les zones vidéosurveillées par rapport à celles qui ne le sont pas, mais les neuf autres ne retrouvent pas cet effet. En outre, l'efficacité de la vidéosurveillance pour dissuader la délinquance varie suivant les lieux et les délits. D'une part, cinq études portant sur les rues de centres-villes, les immeubles d'habitation (et non les espaces autour des immeubles) dans les quartiers de type HLM, et quatre études dans les transports publics montrent respectivement peu (moins de deux pour cent) ou pas de réduction significative du niveau de délinquance imputable aux caméras. D'autre part, les huit études ciblant des parkings montrent une réduction de 41 pour cent des vols ou effractions de voitures (la neuvième n'est pas interprétable).

La méta-analyse britannique de 2005 porte sur 13 des 352 projets d'équipement décidés par le *Home Office* lors de la seconde phase du programme lancé en 1998 par le gouvernement. Toutes les zones étu-

Une approche cognitivo-comportementale contre la récidive

Plusieurs méta-analyses américaines ont montré l'efficacité de l'approche cognitivo-comportementale pour diminuer la récidive. Les études prises en compte dans ces méta-analyses comparent en général, pour un type de délit, le comportement de délinquants récidivistes avant et après le traitement à celui de délinquants présentant des caractéristiques proches, mais n'ayant pas suivi de traitement. Voici l'exemple d'une telle étude, réalisée au Canada sur 347 délinquants sexuels ayant participé à un programme cognitivo-comportemental entre 2000 et 2004. Un groupe témoin est composé de 137 délinquants sexuels qui n'ont pas eu de traitement, issus d'une base de données déjà existante.

Les participants ont été évalués par des échelles – sous forme de questionnaires – qui mesurent, par exemple, leur risque de récidive, leur distorsion cognitive en matière de violences sexuelles, leur empathie, leur solitude... Tous ces questionnaires servent à évaluer leurs progrès en cours de traitement, et les échelles ont été remplies au début et à la fin du programme.

Le programme ciblait distorsions cognitives, fantasmes et comportement sexuel déviant, l'acquisition d'habiletés sociales, la gestion de

la colère et des émotions, l'empathie et la sensibilité aux traumatismes des victimes. Il avait pour but de permettre au délinquant de mieux comprendre sa vulnérabilité à ses propres facteurs de risque, d'élaborer des stratégies pour éliminer ou contrôler ces facteurs et d'accroître sa sensibilité aux effets des agressions sexuelles sur les victimes. Concrètement, lors de séances de groupe, les délinquants à risque élevé de récidive ont rencontré un thérapeute 10 à 14 heures par semaine pendant quatre à cinq mois (les autres, 3 à 5 heures par semaine pendant deux à trois mois).

Le thérapeute demande souvent de tenir un journal quotidien. Cela aide – le thérapeute et le sujet – à identifier le mode de pensée, les émotions, les sensations physiques et le comportement du sujet : lors d'une situation de crise, les réactions diffèrent en fonction des processus mentaux liant pensées, émotions et comportements. Ces réactions peuvent être soit négatives, soit positives, selon la perception que le sujet a de la situation.

Après avoir identifié les comportements sur lesquels il faudra travailler, le thérapeute donne un programme d'exercices mentaux à pratiquer

quotidiennement, par exemple remettre en question une pensée agressive ou négative et la remplacer par une autre positive. Ou reconnaître que l'on va commettre un acte qui aura des effets négatifs et le remplacer par un acte positif.

La période de suivi après le traitement s'étendait entre la date de mise en liberté et la date d'une nouvelle condamnation ou celle de fin de l'étude (juillet 2005). Les résultats des analyses ont indiqué une amélioration notable après le traitement de presque tous les paramètres cognitifs et comportementaux suivis. En outre, la récidive sexuelle était inférieure de 68 pour cent chez les participants au programme par rapport au groupe contrôle, et la récidive totale (perpétration d'une nouvelle infraction, quelle qu'elle soit), inférieure de 77 pour cent.

L'étude a certes ses limites. Notamment, le Service correctionnel du Canada ayant l'obligation légale d'offrir un traitement à tous les délinquants, les échantillons ne sont pas strictement aléatoires : les délinquants, bien qu'appariés, n'ont pas été tirés au hasard pour faire partie du groupe de traitement ou du groupe témoin. Néanmoins, elle contribue à montrer l'efficacité de ce type d'intervention auprès des délinquants sexuels.

diées sont urbaines. Elle est l'occasion d'un certain nombre d'améliorations méthodologiques : par exemple, l'étude prend en considération des traits du système de vidéosurveillance lui-même (nombre de caméras, fonctionnement de la salle de contrôle des images, etc.). Sur les 13 projets, seuls deux ont l'effet recherché par les autorités, après comparaison avec les zones témoins. Sept indiquent une augmentation de la délinquance sans que la vidéosurveillance puisse en être la cause. L'efficacité est en revanche avérée dans l'étude consacrée à Hawkeye, une zone de Londres qui couvre 58 parkings : alors que la délinquance contre les véhicules ne baisse que de 10 pour cent dans les zones de contrôle, elle décroît de 60 à 80 pour cent dans les parkings vidéosurveillés qui présentaient, avant l'installation des caméras, des taux de vols importants.

Les deux études australiennes, enfin, n'ont pas montré de modification du nombre total de délits commis, de vols ou d'autres atteintes à la propriété comme les dégradations. Elles comparaient, entre 1995 et 2002, des lieux surveillés et non surveillés, d'une part, de zones de bord de mer dans deux localités australiennes et,

✓ BIBLIOGRAPHIE

S. Roché, La vidéosurveillance réduit-elle la délinquance ?, *Pour la Science*, n° 394, pp. 20-24, 2010.

S. Roché, Les incivilités, catalyseurs de la délinquance ?, *Pour la Science*, n°389, pp. 58-62, 2010.

M. Lipsey et al., Effect of cognitive-behavioral programs for criminal offenders, *Campbell Systematic Reviews*, vol. 6, 2007.

F. Cortoni et K. Nunes, Recherche sur l'efficacité du traitement chez les délinquants sexuels, dans *L'agression sexuelle : coopérer au-delà des frontières*, Congrès international francophone sur l'agression sexuelle, 2007.

R. Tuffin et al., An evaluation of the impact of the National Reassurance Policing Programme, *Home Office Research Study*, vol. 296, 2006.

B. Steiner et E. Wright, Assessing the relative effects of state direct file waiver laws on violent juvenile crime : deterrence or irrelevance ?, *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 96, n° 4, pp. 1451-1478, 2006.

d'autre part, de quatre gares de trains situées sur la même ligne.

En d'autres termes, la vidéosurveillance est loin d'être le remède miracle contre la délinquance, contrairement à ce que suggère le rapport rendu en 2009 par l'Inspection générale de l'administration au ministre de l'Intérieur français. Son efficacité n'est prouvée que dans des lieux clos à risque, tels certains parkings.

Le durcissement des peines ne diminue pas la récidive

Passons à présent aux dispositions prises par la justice pour lutter contre les délinquances. La prison est-elle une bonne solution pour assurer la sécurité des citoyens et limiter la récidive ? Faut-il dépenser plus pour incarcérer plus ? Ou bien, au contraire, ne convient-il pas de mettre l'accent sur les programmes qui permettent la réadaptation des délinquants à la vie « normale » ?

La voie d'une augmentation de la sévérité pénale consiste à incarcérer plus souvent et plus longtemps. Différents outils permettent de le faire, comme l'envoi automatique en prison au troisième délit, en vigueur dans 26 États américains, ou le jugement automatique des mineurs récidivistes comme des majeurs, pratiqué dans quelques dizaines d'États américains, notamment l'État de New York. En France, l'accroissement de la sévérité pénale se traduit par l'obligation légale des juges, depuis 2007, de prononcer des peines minimales obligatoires – des peines planchers –, à l'encontre des récidivistes. De nombreuses études ont été réalisées sur l'effet de l'augmentation du recours à la prison et de la durée de la peine – conséquences de la mise en place des peines planchers.

Cette pratique a débuté à New York en 1973, puis s'est propagée dans plusieurs dizaines d'États américains (13 en 1979 et 31 en 2003). La Floride est celui qui a le plus eu recours à une telle pratique. Les effets attendus sont, d'une part, une « dissuasion générale » géographique (on espère qu'il y aura moins de délits sur la zone où la loi change, puisque les auteurs craignent la sévérité renforcée) et, d'autre part, une diminution de la récidive à l'échelle de l'individu (on espère qu'il y aura moins de nouvelles arrestations ou condamnations de la personne, puisqu'elle sait qu'elle risque gros désormais).

	Nombre de participants	Score moyen avant le programme	Score moyen après le programme
Sentiment de solitude	257	41,6/80	37,5/80
EMPATHIE DES AGRESSEURS D'ENFANTS			
Envers les enfants en général	139	319,5/500	340,8/500
Envers un enfant victime d'une agression sexuelle	139	374,8/500	407,3/500
Envers un enfant victime du délinquant	139	356,8/500	405,9/500
EMPATHIE DES VIOLEURS			
Envers les femmes en général	69	321,5/500	334,5/500
Envers une femme victime d'une agression sexuelle	69	378,9/500	409,1/500
Envers une femme victime du délinquant	69	362,3/500	404/500

LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES PAR QUESTIONNAIRES auprès des délinquants avant et après le programme reflètent leur évolution sur divers aspects étudiés. Ainsi, après le programme, les agresseurs d'enfants témoignent en moyenne d'une plus grande empathie pour les enfants en général, et notamment pour ceux victimes d'une agression sexuelle ou pour leur propre victime. Des résultats similaires sont obtenus avec les violeurs. Tous les écarts de score présentés dans ce tableau entre la période qui précède le traitement et celle qui lui est postérieure sont statistiquement significatifs et sont corrélés avec des modifications comportementales en matière de récidive.